

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 10 heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusés : MM. Yoann GRALL, Yannick SOULARD

Date de convocation : 30 avril 2026

Membres en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

---

### Prix de vente du compost de biodéchets

**Vu** la délibération D016-COS030326 du 3 mars 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Vu** la gestion des ventes et des relations avec la chambre d'agriculture ainsi que le secteur agricole ;

**Considérant** que le prix d'appel proposé constitue un tarif attractif lié à la phase de lancement ;

Monsieur le Président expose aux membres du bureau les éléments relatifs à la vente du compost de biodéchets et propose au bureau de fixer le prix de vente suivant :

- Prix 2026 : 10.00 € HT/tonne sortie de plateforme, hors transport.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

**Approuver** le prix de vente du compost de biodéchets.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

**Approuve** le prix de vente du compost de biodéchets.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).